

# STAGE ACADEMIQUE CPE

Nous organisons un stage académique SPECIAL CPE

**JEUDI 16 DECEMBRE 2010 de 9 heures à 17 heures**  
**Au Lycée SAINT-EXUPERY à MARSEILLE**

En présence de Valérie HERAUT, secrétaire nationale de catégorie

## PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

- ✓ Actualité
- ✓ Evolution de nos missions (textes IG et IPR)
- ✓ Nouveaux dispositifs
- ✓ Conditions de travail
- ✓ Revalorisation des CPE
- ✓ Actions

Nous souhaitons qu'un maximum de collègues puisse s'exprimer sur la réalité du travail dans les établissements (difficultés, problèmes...).

Bien entendu, nous mettrons aussi à l'ordre du jour toutes les questions que vous souhaitez aborder. Merci de nous les indiquer en confirmant votre participation.

ATIA Mohamed (Collège de Gréasque), BORELLY Patrick (Lycée Daumier), BOURELY Yves (Lycée Benoît, 84),  
SAMOILLER Carole (LP Leau, Marseille), ANTAR Djillali (Lycée Diderot, Marseille),  
HYVERNAUD Jean-Luc (Lycée Marseilleveyre, Marseille), JAUBERT Claude (Collège d'Apt),  
SERVANTON Marlène (Collège Malraux, Marseille)

*PS : Il est nécessaire de déposer auprès de votre chef d'établissement une demande d'autorisation d'absence manuscrite **le 16 NOVEMBRE au plus tard** (cf. modèle à recopier au verso) Cette autorisation est de droit.*

*En cas de problème merci de nous contacter !*

✂

-----  
Bulletin à compléter et à renvoyer au SNES-FSU, par courrier ou par mail : [snescpe-carole@yahoo.fr](mailto:snescpe-carole@yahoo.fr)

## Stage CPE 16 DECEMBRE 2010

NOM :

Prénom :

Etablissement :

Téléphone :

Mail :

☐ participera au stage.

☐ ne participera pas au stage.

Proposition d'ordre du jour :

## Pourquoi, en tant que CPE, dois-je adhérer au SNES ?

Chacun des adhérents à ses propres raisons d'avoir choisi de se syndiquer au SNES. Elles sont toutes aussi bonnes les unes que les autres. C'est ce qui permet au SNES de rassembler des collègues CPE d'opinions et de sensibilité les plus diverses. Parmi ces raisons, certaines, cependant, reviennent plus souvent que d'autres.

- Discuter du métier, débattre, formuler des revendications dans le cadre des collectifs CPE (Aix-Marseille et national) qui se réunissent plusieurs fois par an, pour réfléchir sur la situation et le devenir de notre catégorie.
- Ne pas rester isolé à un moment où les projets qui menacent notre catégorie et ses personnels n'ont jamais été aussi dangereux. Rejoindre tous les collègues décidés à s'y opposer dans la seule force qui rassemble l'ensemble de la profession : le SNES.
- Etre informé à chaque instant :
  - Journaux " l'US ", académique et de catégorie.
  - Site du SNES (de tout ce qui concerne le système éducatif, mon métier et ma carrière espace spécial adhérent du site).
  - Mails sur l'actualité de la catégorie dans notre académie.
  - Présence efficace sur le terrain des commissaires paritaires et des membres du collectif CPE du SNES Aix-Marseille.
- Etre efficacement conseillé et appuyé par des commissaires paritaires reconnus, dans mes démarches auprès de l'administration (Inspection académique, Rectorat, Ministère).
- Ne pas rester, en tant que CPE, isolé dans mon établissement. Agir avec mes collègues pour y améliorer les conditions d'exercice en se donnant les moyens de démarches collectives auprès de la hiérarchie.
- Améliorer le service public d'éducation et donner son avis sur les modalités d'action et leur efficacité, prendre toute sa part dans les décisions d'action du syndicat.

La force du SNES /FSU est sa pluralité et sa diversité. C'est pourquoi plus que jamais être syndiqué au SNES en tant que CPE constitue la seule alternative aux tentatives de dénaturation de notre métier. C'est avec l'ensemble des catégories et des autres corps qui composent le système éducatif que nous pourrons peser pour faire avancer nos revendications.

## Modèle de demande d'autorisation d'absence pour le stage du 16 décembre 2010 à recopier (manuscrite) et à remettre à votre chef d'établissement

Nom - Prénom  
CPE

A Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
S/C de M----- (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84.16 du 11/01/1984 (art 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82.997 du 23/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'Etat (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le vendredi 11 décembre 2009 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Cavaillon. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/1995, publié au journal officiel du 10/02/95).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

(1) Nom du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non).